

Ambassadeur MAURICE

Conformément au désir que vous avez exprimé, je m'en vais tenter d'exposer à mes collègues quelle est l'attitude de la Belgique et, plus particulièrement, celle de M. Spaak, face à la demande des trois neutres de s'associer au Marché Commun.

Pour vous donner, mes chers collègues, un aperçu suffisamment complet de cette question, je vais devoir tout d'abord vous parler courtement de la manière dont la Belgique réagit à l'égard de l'intégration européenne.

A ce sujet, une première remarque s'impose, c'est que dans ce pays si divisé sur tous les problèmes touchant à la politique intérieure, il n'existe pas de divergences de vues en matière d'intégration.

C'est ainsi que les milieux belges les plus divers, tout comme les principaux partis, acceptent à quelques faibles nuances près les idées de M. Spaak. Ce dernier est donc redevenu le leader incontesté de son pays sur le plan de la politique étrangère, de la politique européenne en particulier. Analyser les opinions de M. Spaak, c'est par conséquent décrire en même temps la manière de voir des autres membres du Gouvernement sur ces questions, ainsi que celle de la plupart des personnalités belges susceptibles d'exercer quelque influence.

Deuxième remarque: De tous les membres de la "Communauté économique européenne", la Belgique est probablement celui qui manifeste le moins de réflexes nationalistes en face de l'évolution du "Marché commun"; c'est aussi celui qui paraît accepter le plus facilement

et avec le moins d'arrières pensées les perspectives d'une Europe supranationale.

Pour comprendre les réactions de M. Spaak vis-à-vis de la demande d'association des 3 neutres, il convient de connaître, préalablement, la façon dont il conçoit la formation de l'Europe.

Le Ministre belge des affaires étrangères dit volontiers de lui-même qu'il est né pour faire de la politique et que seul l'aspect politique des problèmes l'intéresse. Et cette appréciation est notamment vraie pour tout ce qui touche à la construction de l'Europe. M. Spaak marque, en revanche, peu de penchant pour les aspects techniques de l'intégration, auxquels il ne voue qu'un minimum d'attention. Ainsi, est-il exceptionnel qu'il prenne part aux travaux du Conseil des Ministres des six lorsque ces derniers sont consacrés, comme ce fut souvent le cas depuis de nombreux mois, à des questions de nature essentiellement économique.

Comme me le disait mon collègue italien à Bruxelles, qui fut pendant plusieurs années à Paris l'un des adjoints de l'ex-secrétaire général de l'OTAN, ce dernier n'aime pas les dossiers. En bref, M. Spaak préfère brasser des idées et considère que la politique est beaucoup plus un art qu'une science. Or, ses idées en matière d'intégration européenne sont simples, sinon justes, et peuvent se résumer comme suit:

- 1) Le traité de Rome ne doit être qu'une étape sur le chemin de l'unification de l'Europe, le but essentiel restant sa construction politique. C'est là un but qu'il faudrait atteindre le plus tôt possible et sans

- attendre nécessairement l'achèvement de la communauté économique. (pourquoi cette hâte?)
- 2) L'Europe en s'organisant politiquement et militairement doit respecter les structures de l'OTAN.
 - 3) L'organisation politique de l'Europe ne doit pas porter atteinte aux organismes communautaires déjà existants.
 - 4) L'Europe devra s'organiser politiquement selon les principes communautaires et les décisions devront être prises à la majorité.
 - 5) Toute forme de construction qui s'écarterait de ces principes ne devrait avoir qu'un caractère provisoire. C'est pourquoi un plan éventuel d'Union politique à la manière Fouchet devrait comporter une clause de révision.
 - 6) La Grande-Bretagne, enfin, devrait être dès à présent associée aux discussions concernant le statut politique futur de l'Europe, ou bien alors il faudrait attendre pour poursuivre l'étude du problème qu'elle ait adhéré.

Remarque

Comme la Grande-Bretagne ne se manifestera sans doute pas en faveur d'une Europe supranationale, on peut en déduire que M. Spaak ne croit pas à la réalisation prochaine de ses vœux, mais qu'en revanche il compte sur le Royaume Uni pour exercer une action qui au sein de l'Europe compensera celle de la Vème République et de l'Allemagne fédérale.

Comme on le voit, le Ministre belge des affaires étrangères est animé par le souci constant d'accélérer le rythme de l'intégration européenne et d'arriver à l'établissement d'un statut politique du type communautaire, le terme "communautaire" ayant récemment remplacé dans ses déclarations celui de "supranational".

Les opinions de M. Spaak, on pourrait même dire sa mystique, sont en partie explicables par ses convictions socialistes, c'est-à-dire internationalistes, mais peut-être aussi par l'ambition qu'il a de jouer dans la formation de l'Europe un rôle de premier plan.

Quoi qu'il en soit, on peut concevoir que les demandes d'association formulées par les trois neutres constituent pour lui un sujet de préoccupation, pour ne pas dire d'alarme, parce qu'elles viennent dans son esprit renforcer encore les obstacles qui s'accumulent sur le chemin de l'intégration idéale, telle qu'il la conçoit et la voudrait avec une impatience qu'il ne dissimule pas.

M. Spaak affirme qu'il ne nourrit aucune hostilité contre les neutres et la neutralité. Tout au plus, laisse-t-il entendre qu'il ne croit plus à la valeur actuelle de cette neutralité. En revanche, il déclare et répète sur tous les tons que l'association n'est concevable que pour des pays qui sont prêts à accepter toutes les obligations découlant du "Traité de Rome". - Or, les neutres eux font des réserves et prétendent ne pas s'engager au delà des limites qu'ils se sont fixées ou qui, prétendent-ils, leur sont imposées par leur statut politique. En un mot, ils rejettent la philosophie politique du "Traité de Rome".

Or, pour M. Spaak, mais là il se contredit ce qui lui arrive assez souvent, ce traité a, de par sa nature, un contenu purement économique et ne contient aucune clause qui ne puisse être acceptée par un Etat neutre - (C'est là un argument très subjectif et qui ne tient aucun compte de la complexité et des impératifs d'une politique de neutralité). En outre, le Ministre belge des affaires étrangères prétend ne pas comprendre comment fonctionnerait le mécanisme qui réglerait, en cas d'association, les rapports

entre le "Conseil des Ministres de la Communauté" et les "Neutres". -

Comment ces derniers participeraient-ils aux décisions communautaires s'ils ne sont pas des membres à part entière?

Et s'ils n'y participent pas, ne vont-ils pas se condamner eux-mêmes à devenir de simples satellites?

M. Spaak se pose alors une autre question: Si les trois neutres n'acceptent pas sans autre les décisions prises à la majorité par les six, comment ces décisions deviendront-elles applicables? En bref, il déclare ne pas voir clair dans le système de l'association que personne n'est parvenu à lui expliquer jusqu'à présent, il y voit avant tout le risque de complications permanentes qui pourraient avoir pour effet de retarder le processus général de l'intégration, processus qui doit pouvoir selon lui se développer continuellement et dans tous les domaines.

C'est pourquoi, comme plusieurs autres personnalités belges, le Ministre des affaires étrangères en vient-il à préconiser une solution à son avis plus simple du problème, qui consisterait à régler les relations économiques entre chacun des Neutres et la "Communauté" par des accords bilatéraux qui permettraient certaines harmonisations tarifaires. - C'est là une vue trop simpliste du problème et qui, de plus, ne tient pas compte des vœux d'une plus étroite collaboration à la construction d'un marché européen intégré exprimés par l'Autriche, la Suède et la Suisse.

Au cours des six derniers mois, de nombreuses personnalités autrichiennes et suédoises ont pris le chemin

de Bruxelles afin d'y nouer des contacts préliminaires et dans l'intention de mieux faire comprendre les points de vue de leurs gouvernements respectifs. On ne peut pas dire que leurs déclarations aient contribué à convaincre le Gouvernement belge et M. Spaak en particulier des vertus de l'association des neutres. Elles ont même eu plutôt pour effet d'accroître la méfiance qui règne à la rue de la Loi. Pourquoi cela? A mon avis, parce que ces déclarations n'offraient pas pour des esprits prévenus des précisions suffisamment positives sur les intentions des neutres. Elles ne contenaient en effet, dans leur ensemble, que des considérations très générales sur la volonté de collaboration de ces derniers, des références assez vagues sur la valeur de la neutralité et des allusions plus vagues encore au rôle que les deux pays en question entendent jouer dans la communauté.

Peu d'éléments précis et beaucoup de réserves plus ou moins clairement formulées, tout cela n'était évidemment pas de nature à dissiper les doutes d'un Spaak. Je crois pouvoir ajouter qu'au stade où l'on en est arrivé dans les rapports entre les neutres et les six, il faudrait pour convaincre le Ministre belge pouvoir lui présenter, avec toutes les précisions possibles, un plan d'association où le rôle de l'associé serait clairement défini et où les facteurs positifs et constructifs l'emporteraient plus largement sur les considérations restrictives et les réserves. A cet égard, l'audition suédoise du 28 juillet devant le Conseil des Ministres ne semble pas avoir été de nature à balayer les doutes du Gouvernement belge et si celle de l'Autriche paraît avoir été mieux accueillie, le fait en est attribuable à des raisons plus subjectives qu'objectives, et à la sympathie dont ce pays jouit à Bruxelles.

Je crois enfin nécessaire de souligner encore pour mieux éclairer le problème qu'en Belgique, ainsi que j'ai pu m'en rendre compte à de multiples occasions, on est très éloigné des conceptions suisses pour tout ce qui a trait aux problèmes nationaux. Certes, la Belgique a connu autrefois la neutralité, mais une neutralité dictée par des raisons bien différentes des nôtres et qui était loin de répondre, comme chez nous, à un sentiment profondément ancré dans la nation, à des impératifs internes et à une tradition devenue séculaire.

Les responsables belges éprouvent dès lors de la peine à concevoir que nous tenions à notre neutralité pour des motifs plus complexes que ceux qui la leur avait dictée, à savoir échapper aux guerres et profiter, par surcroît, des possibilités que peut offrir la non belligérance.

Cette incompréhension résulte, en dernière analyse, des différences fondamentales qui existent entre la Belgique et la Suisse, tant en ce qui concerne les structures politiques des deux pays que la mentalité de leurs milieux dirigeants, le sens de la démocratie et le sens de la collectivité. Je résumerai ma pensée en disant: Entre un pays comme la Suisse qui a le respect de ses traditions politiques et une Belgique dont le peuple vit dans un état d'opposition permanente contre ses propres institutions et voit dans la fusion européenne le meilleur remède à ses divergences internes, il ne peut évidemment pas y avoir beaucoup de communion d'idées en matière d'organisation de l'Europe.